

Idées et actualités

SUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE CIVILE

Numéro 11 • Hiver 2007

Canadian
Forum
on
Civil
JUSTICE
Forum
canadien
sur la
JUSTICE
civile

VERS LE FUTUR: Ordre du jour de la réforme de la justice civile

Rapport sur la conférence	3
Origine de la conférence <i>Vers le futur</i>	3
<i>Vers le futur</i> Partie I – Prendre le pouls des systèmes de justice civile d’aujourd’hui . . .	5
<i>Vers le futur</i> Partie II – La voie à suivre :	
Coordination nationale de la réforme de la justice civile	7
Mener l’action à travers le Canada	12
Projet de mappage de la justice à l’intention des plaideurs sans avocats de l’Alberta	12
Projet de mappage des services juridiques de l’Alberta	12
Enquête sur les tribunaux civils (Centre canadien de la statistique juridique)	12
Répertoire des réformes	13
Initiative nationale sur l’accès à la justice	13
Projet : Recherche en action	13
<i>Règlement des conflits : la justice n’appartient-elle qu’aux tribunaux ?</i> (Congrès de l’Institut canadien d’administration de la justice)	13
La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada étudie le rôle des barreaux pour assurer l’accès aux services juridiques services dégroupés	13
L’Éducation juridique et la vulgarisation et l’information juridiques	13
Étude : Coûts des litiges	13
Poursuivre le dialogue	14
Bulletins à venir	14
Publications liées au colloque	14
Initiatives internationales	14
<i>Vers le futur... et au-delà</i>	14

Nous serions heureux de recevoir des articles (ou des sujets qui vous intéressent) pour publication dans *Idées et actualités sur la réforme de la justice civile*. Parlez-nous d’une expérience en ce qui concerne la réforme de la justice civile dans votre ressort. Faites-nous une analyse comparative. Dites-nous ce qui est nouveau en langage clair. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux rédactrices en chef : Kim Taylor et Diana Lowe.

Idées et actualités est une source de renseignements sur les initiatives de réforme de la justice civile pour les avocats, les juges, les professeurs de droit, les administrateurs judiciaires et le grand public.

Adresse : 110 Law Centre, University of Alberta
Edmonton (Alberta) Canada T6G 2H5
Téléphone : (780) 492-2513
Télécopieur : (780) 492-6181
Courriel : cjforum@law.ualberta.ca
Site Web : <http://www.cfcj-fcjc.org>

Le Forum canadien sur la justice civile est un organisme indépendant sans but lucratif créé en mai 1998 dans le but d'aider à relever les défis que présente la modernisation des systèmes de justice civile au Canada. Le Forum travaille main dans la main avec les secteurs et les ressorts de la communauté juridique au Canada et est, de plus en plus, présent sur la scène internationale. Agissant comme centre d'information, coordinateur et facilitateur pour partager les connaissances parmi les ressorts au pays et à l'étranger, le Forum crée de nouvelles connaissances pour aborder les écarts de connaissances et de compréhension sur le système de justice civile; il agit aussi en tant que catalyseur pour transformer ces connaissances en réformes et encourage l'évaluation de nouvelles initiatives pour que nous puissions apprendre des réformes entreprises. Les services sont offerts en français et en anglais.

Le financement

Le Forum est très reconnaissant envers la Alberta Law Foundation, la Fondation du droit de l'Ontario et les organismes suivants pour leur soutien financier :

- Alberta Justice
- Ministry of Attorney General de la Colombie-Britannique
- Department of Justice de Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest Justice
- Nova Scotia Justice
- Ministère du Procureur général de l'Ontario
- Saskatchewan Justice
- Ministère de la Justice du Yukon

Nous reconnaissons aussi le généreux soutien financier de l'University of Alberta qui nous prête des bureaux ainsi que d'autres services.

Financement de recherches

Le Forum conduit des projets de recherche indépendants sur des sujets de justice civile.

Nous reconnaissons aussi avoir reçu du financement pour les projets de :

- Alberta Justice
- Alberta Law Foundation
- Conseil canadien de la magistrature
- Law Foundation of Nova Scotia
- Law Foundation of Saskatchewan
- Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)
- Le Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain
- L'University of Alberta, Humanities, Fine Arts and Social Science Research (HFASSR) subvention
- Ministère de la Justice Canada
- Ressources humaines et Développement Social - Placement Carrière-Été
- The Law Foundation of British Columbia

Financement de conférence

Le financement de notre conférence de 2006 *Vers le futur* a été généreusement fourni par plusieurs organismes, fondations et corporations, tel que détaillé à la page 4.

Pour voir tout le détail sur le financement du Forum, allez à notre site Web (www.cfcj-fcjc.org). Cliquez sur « Donateurs » à la rubrique « Au sujet du Forum ».

Idées et actualités contient des renseignements juridiques de nature générale et le lecteur doit se garder de les interpréter comme des avis juridiques. Les opinions et les positions exprimées dans le présent bulletin sont celles de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'opinion du Forum canadien sur la justice civile.

Design et production

Gate Communications, Edmonton (AB)

Traduction

Katherine Aerts et Alline Cormier

©2007 Forum canadien sur la justice civile

La permission de reproduire *Idées et actualités* peut être accordé sur demande.

Conseil d'administration

M. le juge Thomas Cromwell
(président) Halifax (NS)

Trevor C.W. Farrow
(vice-président) Toronto (ON)

Mary Ellen Hodgins
(présidente sortante) Vancouver (BC)

Barbara Billingsley
Edmonton (AB)

Russell Brown
Edmonton (AB)

Christiane Coulombe
Montréal (QC)

M. Jerry McHale, cr
Victoria (BC)

Ann Merritt
Toronto (ON)

Darrel Pink
Halifax (NS)

Barbara Ritzen
Edmonton (AB)

Diana Lowe
Edmonton (AB)

Conseil Consultatif

Carl Baar
Toronto (ON)

Brian A. Crane, cr
Ottawa (ON)

Simon Potter
Montréal (QC)

Seymour Trachimovsky
Oakville (ON)

Andrew Watt
Halifax (NS)

Rédactrices en chef
Kim Taylor et Diana Lowe

Rapport sur la conférence

Origine de la conférence

Vers le futur

Rapport sur les systèmes de justice civile de l'ABC ¹

La conférence *Vers le futur*, entreprise audacieuse de plusieurs partenaires de la conférence, s'est déroulée en 2006. Pourquoi 2006 ? Parce que cette année correspond au dixième anniversaire de la publication, en août 1996, du *Rapport sur les systèmes de justice civile* de l'Association du Barreau canadien qui contenait 53 recommandations de réforme des systèmes de justice civile au Canada. Bien que la justice civile soit administrée sur une base juridictionnelle (provinciale, territoriale, fédérale), le groupe de travail de l'ABC a examiné les systèmes d'un point de vue national, et a fixé des objectifs de réforme pour tous les ressorts. Le rapport de ce groupe de travail, tel qu'il existait en 1996, représente un repère utile pour évaluer les développements que les systèmes de justice civile au Canada ont connus au cours des derniers dix ans.



Gracieuseté Jared Adams, Magazine National

Les coprésidents honoraires de la conférence, la juge Eleanore A. Cronk (à g.), le juge en chef J.J. Michel Robert (au centre) et la présidente du comité de la conférence et maintenant membre honoraire du Forum canadien sur la justice civile, la juge Debra Paulseth (à dr.) Nous remercions de tout cœur nos infatigables et distingués coprésidents et présidente de la conférence pour l'effort d'avoir fait de *Vers le futur : Ordre du jour de la réforme de la justice civile* un véritable succès.

Rapport du groupe de travail de 1996 de l'ABC

Six paramètres fondamentaux à la réforme de la justice civile

- Voix considérable dans la réforme pour les membres du public
- Évolution progressive renforçant les connaissances et l'expérience existantes
- Recommandations clairement exprimées
- Maintien de l'indépendance judiciaire des particuliers et des institutions
- Maintien du droit des avocats de faire valoir pleinement, efficacement et effectivement le meilleur intérêt de leurs clients
- Programme national respectant l'autonomie judiciaire

Rapport du groupe de travail de 1996 de l'ABC

Six thèmes de réforme

- Création d'un système de justice civile à options multiples
- Réduction des délais par une supervision judiciaire sur l'avancement des causes
- Réduction des frais et amélioration de l'accès aux tribunaux
- Réformes en matière d'appel
- Amélioration des connaissances du public
- Gestion des cours pour le XXI^e siècle

Objectifs de la conférence

La conférence, fruit de trois ans d'effort collaboratif d'un comité de représentants formé d'organismes partenaires, avait pour but de ramener la justice civile dans les priorités de la justice nationale.

En conséquence de quoi, le comité fixa les trois objectifs suivants :

- 1) fournir une mise à jour sur l'état des réformes de la justice civile dans l'ensemble du pays depuis la parution du *Rapport sur les systèmes de justice civile* de l'Association du Barreau canadien en 1996;
- 2) identifier les obstacles à un véritable changement; et
- 3) envisager de nouvelles approches aux réformes répondant aux besoins actuels et futurs des Canadiens.

Partenaires de la conférence

Forum canadien sur la justice civile (le Forum) www.cfcj-fcjc.org

Le Forum canadien sur la justice civile fut créé suite à la recommandation 52 du groupe de travail de l'ABC, notamment la création d'un organisme national indépendant sur la réforme de la justice civile. Cet organisme indépendant et sans but lucratif se dévoue à réunir le public, les tribunaux, les professionnels du monde juridique et le gouvernement pour promouvoir un système de justice civile qui soit accessible, efficace, juste et efficient.

Association des administrateurs judiciaires du Canada (AAJC) www.acca-ajc.ca

La raison d'être de l'AAJC consiste à stimuler la collaboration, le partage de connaissances et de pratiques exemplaires, ainsi que la promotion de l'innovation afin d'améliorer le système de tribunaux canadiens et la justice.

Association du Barreau canadien (ABC) www.cba.org

Le mandat de l'Association du Barreau canadien est de :

- améliorer le droit;
- améliorer l'administration de la justice;
- améliorer et promouvoir l'accès à la justice;
- promouvoir l'égalité dans la profession et le système juridiques;
- améliorer et promouvoir les connaissances, compétences, normes de déontologie et le bien-être des membres de la profession juridique;
- représenter la profession juridique au Canada et à l'étranger;
- promouvoir les intérêts des membres de l'Association du Barreau canadien.

Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) www.ciaj-icaj.ca

L'Institut canadien d'administration de la justice est un organisme bénévole sans but lucratif qui vise à améliorer la qualité de la justice pour tous les Canadiens. Depuis sa création en 1974, l'ICAJ maintient un œil critique sur le système de justice, a exploré des enjeux de pointe pouvant probablement améliorer l'administration judiciaire et préservé un appareil judiciaire solide et indépendant. L'ICAJ est un lieu de rencontre et de débat raisonnable sur des questions d'intérêt de particuliers et d'organisations touchés par l'administration de la justice.

Financement additionnel et aide pour la conférence

Les commanditaires et les exposants étaient essentiels au succès de la conférence. Il y avait quatre niveaux de patronage et nous sommes très heureux de reconnaître les contributions que nous avons reçu.

- Platine - contributions de 50,000 \$ ou plus
- Or - contributions entre 25,000 \$ - 49,000 \$
- Argent - contributions entre 10,000 \$ - 24,999 \$
- Bronze - contributions allant jusqu'à 10,000 \$



Fasken Martineau a fourni de l'aide financière (catégorie Or) pour le souper de la conférence qui a eu lieu le 1er mai 2006.

Gowling Lafleur Henderson a fourni de l'aide financière (catégorie Or) pour aider avec les coûts de la traduction et les paquets d'inscription.



McCarthy Tétrault a fourni le patronage de catégorie argenté pour le cocktail le 30 avril 2006.

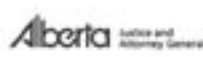
Blake Cassels & Graydon, Fraser Milner Casgrain et Torys étaient des commanditaires de la conférence de catégorie argenté.

Peak Energy Services Trust a été notre premier commanditaire corporatif et a fourni le patronage de catégorie argenté pour la publication d'un Numéro spécial d'Idées & Actualités sur la réforme de justice civile.



Goodmans et Lax O'Sullivan Scott étaient des commanditaires de catégorie bronze.

Westjet était un ami de la conférence, il a offert à nos participants un rabais de 10% pour le voyage à notre Conférence.



Le financement et l'aide pour la coordination et la planification de la conférence ont été fournis par la Alberta Law Foundation, le Ministère du Procureur général - Ontario (Division des services aux tribunaux), le Barreau du Haut-Canada, Alberta Justice, Québec Justice, Barreau du Québec, la Fondation du droit de l'Ontario, la Law Foundation of British Columbia, l'Association du Barreau de l'Ontario et par les partenaires suivants :

- Association des administrateurs judiciaires du Canada
- Association du Barreau canadien
- Forum canadienne sur la justice civile
- Institut canadien d'administration de la justice



Le financement pour la recherche, rédaction et analyse a été fourni par le Fonds du Barreau canadien pour le Droit de demain.



Law for the Future Fund
Fonds pour le Droit de demain

Une conférence en deux volets

La conférence *Vers le futur* comportait deux volets. Le premier volet, ou Partie I, se concentra sur l'état actuel des systèmes de justice civile au Canada. L'autre volet aboutit sur un consensus sur le besoin d'une initiative nationale promouvant la réforme de la justice civile. Chaque ressort au Canada (provincial, territorial, fédéral) était représenté – par des avocats, des juges, des décideurs du gouvernement, des personnes politiques, des organismes de services juridiques et des membres du public, dans une combinaison quelconque, aux deux parties de la conférence. Les deux parties accordèrent par ailleurs une grande importance aux besoins des usagers du système de justice civil.

Projet de recherche de la conférence

De concert avec la conférence *Vers le futur*, le Forum entreprit un projet de recherche intitulé « *Vers le futur* : Réforme de la justice civile au Canada, de 1996 à 2006 et au-delà » (2006 et au-delà) pour :

- collecter de l'information sur des développements ayant eu lieu depuis 1996 dans les systèmes de justice civile au Canada;
- recueillir des opinions sur l'applicabilité de la vision de 1996 pour les années 2006 et au-delà;
- solliciter des idées sur la direction que la réforme du système de justice civile au Canada pourrait ou devrait prendre à l'avenir.

Le projet se déroula en trois étapes. À la première étape, les membres du conseil de l'AAJC demandèrent aux représentants de chaque ressort de faire un rapport sur les développements en justice civile ayant eu lieu dans leurs ressorts respectifs. Pour cela, ils devaient remplir un « questionnaire juridictionnel ». Les résultats de la première étape furent distribués à la Partie I de la conférence dans le Rapport intérimaire. À la deuxième étape, des « questionnaires spécifiques sur les recommandations » furent envoyés à des organismes ou groupes particuliers nommés dans les recommandations du groupe de travail de l'ABC comme devant se charger de certaines tâches (p. ex. l'ABC, l'AAJC, la magistrature, le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada, les barreaux et le Centre canadien de la statistique juridique). À la troisième étape, on distribua à grande échelle un questionnaire sollicitant des idées et des opinions sur la direction que les systèmes de justice civile devraient prendre en 2006 et au-delà. Le questionnaire « 2006 et au-delà » renforça les principes fondamentaux et hypothèses philosophiques à la base des recommandations du groupe de travail de l'ABC en 1996. Le rapport intégral du projet fut distribué pendant la Partie II de la conférence. Il est affiché à <http://cfcj-fcjc.org/publications/itf-fr.php>

Notes en fin de texte

1. Groupe de travail sur les systèmes de justice civile de l'Association du Barreau canadien, *Rapport du Groupe de travail sur les systèmes de justice civile* (Ottawa : Association du Barreau canadien, 1996)

Suivre les réformes de la justice civile

Rapport du groupe de travail de 1996 de l'ABC

... en ligne à www.cba.org (Cliquez sur Publications, ensuite cliquez sur Commande/Téléchargement sur le côté gauche. Le *Rapport sur le groupe de travail* se trouve sous Téléchargements gratuits).

Rapport sur le projet de recherche 2006 *Vers le futur* : mise à jour de 10 ans sur les systèmes de justice civile au Canada

Étapes 1 et 2, questionnaires juridictionnel et spécifique aux recommandations ... en ligne à <http://cfcj-fcjc.org/publications/itf-fr.php>

Répertoire des réformes du Forum : mises en jour continues... en ligne à <http://cfcj-fcjc.org/inventory/?lang=fr>

Vers le futur Partie I Prendre le pouls des systèmes de justice civile d'aujourd'hui

La Partie I de la conférence eut lieu à Montréal du 30 avril au 2 mai 2006. La participation était ouverte à tous, et on compta 285 participants. Parmi ceux-ci, il y avait des acteurs du système juridique (p. ex. des juges, des avocats, des administrateurs judiciaires et des représentants de l'aide juridique), des décideurs du gouvernement (p. ex. personnes politiques et bureaucrates), et des membres du public.

(g - d) Sur le vidéo, Allan Seckel, cr,

Sous-procureur général de la Colombie-Britannique;

Diana Lowe, Directrice exécutive Forum canadien sur la justice civile;

l'honorable Thomas Cromwell, Nova Scotia Court of Appeal; Robert Patzelt, cr;

juge en chef Donald Brenner, Supreme Court of British Columbia



Gracieuseté Mary Stratton

Programme

Le programme de la Partie I porta sur les développements ayant eu lieu dans les systèmes de justice civile au Canada depuis la publication, en 1996, du *Rapport du groupe de travail* de l'ABC. Qu'est-il advenu des recommandations de ce groupe de travail et des groupes sollicités pour faire les revues importantes de la justice civile dans leur propre ressort ? Les recommandations ont-elles été exécutées ? Ont-elles été bien reçues ? Ont-elles de régler les problèmes ?

Il ne fait aucun doute que la prestation de la justice civile est essentielle à la viabilité d'une société démocratique. Comme vous le savez, notre système de justice civile repose sur le maintien de la primauté du droit, l'indépendance de la magistrature et la transparence des cours; on peut dire qu'il a deux objectifs très importants : 1) fournir aux Canadiens un moyen de régler leurs conflits de manière pacifique et opportune devant un décideur indépendant et impartial, et 2) veiller à ce qu'un « mécanisme » public de résolution de conflits soit accessible à tous les Canadiens autant en termes de coûts que de complexité.

Le juge en chef adjoint Dennis R. O'Connor,
Cour d'appel de l'Ontario
Discours-programme de la conférence *Vers le futur*, Partie I

Le programme porta sur de nombreux sujets tels que les obstacles à l'accès à la justice et à la réforme de la justice civile, la hausse des coûts rendant les procès inabordable pour la plupart des gens, la culture juridique et le rôle des avocats dans la réforme de la justice civile, la pertinence des changements apportés pour réduire les délais, les frais et la complexité des procédures au civil, le concept de proportionnalité procédurale et l'intégration de mécanismes de règlement de différends à l'amiable au civil.

Les opinions des conférenciers invités, les débats des participants au panel et la simulation des problèmes des plaideurs qui se représentent eux-mêmes stimulèrent de nombreuses discussions animées et bien informées sur les systèmes de justice civile actuels au Canada parmi les participants de la conférence. Les exposés et les discussions pointèrent vers un consensus important sur les questions auxquelles la justice civile fait face dans les tribunaux – essentiellement la hausse des coûts, les délais et la complexité.

Principaux enjeux de la justice civile

- Accès à la justice (public informé et procédure compréhensible)
- Coûts, délais et complexité des procédures
- Besoin de proportionnalité procédurale
- Fournir un mécanisme de règlement de différend alternatif au procès

Un grand nombre des séances permirent aux participants de partager de l'information sur les initiatives de réforme novatrices, introduites dans leur ressort, innovations telles que le RED, des procédures simplifiées, les centres d'initiative personnelle et les règles de proportionnalité, et de déterminer les pratiques prometteuses. Les séances donnèrent lieu à une discussion sur certains obstacles aux réformes.

Dans l'ensemble, la Partie I de la conférence confirma la direction des réformes recommandées dans le *Rapport du groupe de travail* de l'ABC.

Brian A. Tabor, cr, président de l'Association du Barreau canadien, annonça la conclusion dans le titre de son discours d'ouverture : « Regard sur les dix dernières années : beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire en ce qui concerne la réforme de la justice civile ». Les participants ont admis que bien que de nombreux changements aient été apportés, les systèmes de justice civile au Canada font toujours l'objet d'une critique du public et de préoccupations au sein de la communauté juridique.

Il arriva plusieurs fois pendant les deux jours de la conférence que la salle fut animée de conversations sur le besoin de réformes pouvant répondre à la crise existante et éventuellement grandissante affectant la confiance du public dans le système de justice civile. Les participants manifestèrent beaucoup d'enthousiasme pour une approche nationale.



Daphne Dumont, cr

Gracieuseté Mary Stratton



(g-d) L'honorable Barbara Hamilton;
M.Jerry McHale, cr; Professeur Rollie Thompson et Jeffrey Leon

Conclusions

La dernière séance de la conférence amena les participants à réfléchir à l'avenir. Quels sont les objectifs à fixer pour tout de suite et à long terme ? Quelles sont les voies ou les mécanismes de réforme les plus prometteurs ? Comment peut-on faire progresser les réformes à partir d'ici ? Qui devrait prendre la direction ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Ces questions suscitérent un échange important sur le besoin de plus de recherche – en données empiriques quantitatives et qualitatives qui nous aideront à mieux comprendre le système de justice civile, à identifier les besoins et les attentes du public, à déterminer la direction que les réformes devraient prendre, à recueillir du soutien pour un véritable changement et à évaluer le succès des initiatives entreprises.

Vers le futur Partie II

La voie à suivre – Coordination nationale de la réforme de la justice civile

La Partie II de la conférence se déroula à Toronto les 7 et 8 décembre 2006. La participation fut limitée à 75 personnes afin de permettre des discussions en plus petits groupes aboutissant à des décisions sur un plan d'action pour la réforme de la justice civile au Canada. Parmi les participants, il y avait de nombreuses personnes influentes du monde de la justice civile (un ministre de la Justice, des juges principaux, des avocats, des administrateurs judiciaires et des décideurs du gouvernement), des représentants d'organismes connexes au droit (comme l'aide juridique, la vulgarisation juridique et les étudiants offrant des services gratuits) ainsi que quelques personnes qui n'étaient pas avocats et qui parlèrent pour le public.

Programme

Le programme d'une journée et demie comptait les quatre séances suivantes :

- **Visualisation : Un système de justice civile transformé.** Cette séance incluait les résultats de l'étape 3 du projet de recherche de la conférence, intitulé « 2006 et au-delà », une discussion sur la vision commune d'une approche nationale de réforme ainsi qu'une discussion de type « World Café » sur la manière de faire valoir les avantages d'affaires et celle du bien-être collectif de la réforme de la justice civile dans le but d'améliorer l'accès à la justice et la confiance du public dans le système. Voir le détail en page 7 de « Former une vision commune ».



Photo par Tom Sandler

- **Créer et partager nos connaissances sur le système de justice civile.** Ensuite, les participants échangèrent de l'information sur les initiatives autour des plaideurs qui se représentent eux-mêmes, et avec l'aide d'animateurs et d'une grosse pelote de laine, tissèrent un réseau représentant les interconnexions entre celles-ci. Tout en pensant à partager l'information, on demanda ensuite aux participants de dire ce qu'ils pensaient d'un modèle de base de données en ligne, développé par le Forum en vue d'un partage d'information entre les ressorts et le public sur les initiatives et les programmes de justice civile. La version initiale de cette base de données est maintenant en place sur le site Web du Forum sous Répertoire des réformes, à <http://cfcj-fcjc.org/inventory/?lang=fr>. Voir le détail en page 13 à « Répertoire des réformes ».

- **Un indice composite de la justice pour mieux évaluer le changement.** On invita les participants à envisager l'idée de lancer un projet d'un indice composite pour évaluer les succès des systèmes de justice civile au Canada. Voir le détail en page 10 de « l'élaboration d'un indice de la justice civile ».
- **Adopter un plan d'action.** À la dernière séance, on posa de nouveau les questions présentées à la conclusion de la Partie I : Comment peut-on faire progresser les réformes à partir d'ici ? Qui devrait prendre la direction ? Quelles sont les prochaines étapes ? Voir le détail en page 11 de « Leadership d'une approche nationale ».

Conclusions

La Partie II de la conférence a donné lieu à un consensus sur une approche nationale à l'égard de la réforme de la justice civile avec l'aide du Forum, approche qui inclurait :

- former une vision commune;
- faire valoir les avantages d'affaires et celle du bien-être collectif de financer la réforme de la justice civile;
- développer un répertoire ou ensemble d'indices sur la justice civile;
- promouvoir la recherche sur le système de justice civile, ses forces et ses faiblesses;
- faciliter le partage d'information entre les ressorts et le public;
- éduquer le public sur les droits, les responsabilités et le système de justice civile;
- créer un « comité de direction » pour considérer et coordonner la réforme de la justice civile d'un point de vue national.

Former une vision commune

La conférence commença par indiquer que tous les systèmes de justice civile du Canada ont certains aspects en commun. Comme l'a fait remarquer le juge en chef McMurtry dans son discours d'ouverture de la Partie II, nous partageons tous une volonté, « celle de veiller à ce que le système de justice civile serve l'intérêt public de la meilleure façon possible ». Les ressorts font aussi face à des problèmes communs. La combinaison d'objectifs et de problèmes communs représente la base d'une vision commune. Une vision commune permet à la communauté de la justice civile d'avoir une voix collective sur ce que l'on a appelé une « crise » dans la prestation de la justice civile. Avec une vision commune, cette voix collective pourrait exprimer non seulement le besoin de réforme au Canada, mais aussi la direction que cette réforme devrait prendre.

Dans l'ensemble, la quête de la vérité est le but de notre système de justice civile, mais il devrait également être noté que la quête de la vérité peut s'avérer extrêmement coûteuse et souvent peu réalisable. Les intérêts des parties et du public sont souvent mieux servis par la recherche d'un compromis convenable et d'un règlement opportun.

L'honorable R. Roy McMurtry, juge en chef de l'Ontario
Discours d'ouverture de la conférence *Vers le futur*, Partie II

Former une vision commune ne sera pas une mince affaire parce que le système de justice civile est le miroir des valeurs de la société ... celui du genre de vie que nous voulons mener. Heureusement, le *Rapport du groupe de travail* de 1996 de l'ABC a jeté de bonnes assises. À partir du rapport du projet de recherche de la conférence *Vers le futur*, soit « 2006 et au-delà », il est évident qu'il y a beaucoup de soutien pour la vision du groupe de travail. Cette vision conserve le fondement traditionnel du système de justice civile tel que confirmé par les tribunaux, soit le respect pour la primauté du droit, l'indépendance de la magistrature et du barreau, le droit à un procès, la conduite de procédures en audience publique. Or, la vision ne se limite pas aux procédures devant les tribunaux. Elle englobe aussi une approche de la justice civile qui offre de nombreuses options de règlement de différends au public, et souligne l'importance de sa participation dans la conception d'un système et dans l'amélioration de l'accès par le public et compréhension de ce système.

Rapport du groupe de travail 1996 de l'ABC Quatre éléments de changement fondamental

- Réceptivité aux besoins des usagers et encouragement de la participation du public
- Nombreuses options pour le règlement de différends
- Cadre géré par la cour
- Structure d'incitateurs pour le règlement rapide et valorisant le procès en dernier recours seulement

La vision pourrait cibler la prévention de problèmes ou la prestation de mécanismes de résolution de conflits extrajudiciaires. Elle pourrait conserver « le droit à un procès si nécessaire, mais pas nécessairement un procès ». L'adage qui veut que l'on doive remuer ciel et terre en quête de la vérité peut exiger un compromis dans l'intérêt d'un règlement abordable obtenu dans un délai raisonnable.

Afin d'arriver à une vision commune utile pour les systèmes de justice civile du Canada, il est essentiel d'avoir une conception claire ... il faut un langage commun. Pour que les comparaisons entre ressorts soient acceptables, il faut s'entendre sur des termes uniformes décrivant des concepts uniformes. D'autres étapes préparatoires à une vision commune incluent la collecte et le partage de données sur les systèmes de justice civile, la génération d'idées, l'évaluation du succès des initiatives de réforme. Les participants ont fait remarquer que nous savons peu sur les systèmes de justice civile du Canada. Il nous manque l'information fiable dont nous avons besoin pour comparer le rendement d'un ressort par rapport à celui d'un autre ressort, d'un tribunal à un autre, ou les pratiques d'une région à une autre avec un seul tribunal et le recours à des mesures uniformes pour évaluer le succès.

Préparer la formulation d'une vision commune

- Collecte et partage des données sur les systèmes de justice du Canada
- Génération d'idées pour des réformes à venir – voir « 2006 et au-delà », étape 3 du rapport sur le projet de recherche de la conférence *Vers le futur*, affiché en ligne à <http://cfcj-fcjc.org/publications/itf-fr.php>.
- Évaluation du succès des initiatives de réforme

La plupart du temps, les gens ne cherchent pas une décision judiciaire, ils cherchent à régler leur problème.

Un participant à la conférence

Définir le système de justice civile

Une des tâches les plus difficiles liées à la formation d'une vision commune consistera à définir clairement le « système de justice civile ». Il faut d'abord arriver à une entente sur la raison d'être d'un système de justice civile. Pendant la conférence, le double objectif de fournir aux gens des renseignements sur leurs droits et un moyen de faire respecter ces droits dans le cas de conflits fut considéré essentiel. « Ce double objectif souligne bien que le système comporte une fonction officielle de résolution des litiges, mais aussi qu'il est une source d'information sur les droits et responsabilités des particuliers, des entreprises et des gouvernements. Forts de cette connaissance, les particuliers et les entreprises peuvent nouer en toute confiance des relations personnelles et des relations d'affaires et savoir ce à quoi ils peuvent s'attendre en cas de litige. « [L]a toile de fond des normes et des principes développée par les cours permet aux gens de régler leurs problèmes dans ce que Mnookin et Kornhauser ont appelé « l'ombre de la loi » ».¹ Le système joue ainsi un rôle fondamental dans notre société, hormis son rôle d'appui officiel au règlement de différends. »²

Pendant la conférence, une grande partie des discussions portèrent sur des questions de justice civile telle qu'elle est administrée dans les tribunaux. Cependant, les participants manifestèrent leur soutien pour une justice civile très inclusive. Cette vue plus large de la justice civile commence avec les conflits surgissant dans la société et aboutissant à la découverte de la manière de les régler, vers qui les parties au conflit se tournent-elles pour obtenir de l'aide, si les problèmes sont réglés ou laissés à couvrir et, s'ils sont réglés, de quelle manière le sont-ils. En revanche, une définition étroite de système de justice civile se limiterait à l'application des droits et au règlement de conflits devant les tribunaux. Le problème de cette vision est qu'elle fournit de l'information uniquement sur les causes faisant l'objet de poursuites. Elle ne révèle rien des autres problèmes réglés autrement ni des motifs. Parmi les options possibles entre ces deux extrêmes, il y a entre autres, la considération des tribunaux, les tribunaux administratifs, les mécanismes de règlement de conflits extrajudiciaire (médiation, arbitrage, droit collaboratif et autres). Ces méthodes se trouvent en dehors de la définition étroite qui cible les principes de base du système judiciaire et peut donner un nouveau sens au concept traditionnel de « justice ». Leur succès dépend, du moins en partie, du système judiciaire – la base même de notre système de justice civile – à laquelle on peut avoir recours, au besoin.

Comment peut-on veiller à ce que ces nouveaux aspects grandissant du système soient aussi centrés sur la justice ?

Un participant à la conférence

Notes en fin de texte

1. Tel que rapporté dans *L'avenir de la justice civile : culture, communication et changement*, Professeur Pascoe Pleasence, notes de sa présentation lors de la première partie du colloque *Vers le futur*. Le document intégral se trouve en ligne à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/docs/2006/pleasence-fr.pdf>
2. *Vers le futur : Confirmer notre vision commune*, de M. Jerry McHale, cr et Diana Lowe, 2006. Le document intégral se trouve en ligne à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/docs/2006/commonvision-fr.pdf>

Démontrer les avantages d'affaires et celle du bien-être collectif de la justice civile

La réforme des systèmes de justice civile n'est pas une priorité pour les gouvernements du Canada. Comment pouvons-nous attirer l'attention politique et publique sur la justice civile ? Que devons-nous faire pour convaincre les conseillers du Trésor de l'importance d'un système de justice civile bien conçu et adéquatement financé dans une société libre et démocratique ? Comment pouvons-nous évaluer l'efficacité de nos efforts ? Ces considérations sont à la base d'une séance « World Café » sur l'établissement des avantages d'affaires et celle du bien-être collectif de la justice civile; les participants ont pu discuter de leurs réactions à trois ensembles de questions.

1) À qui incombe-t-il de démontrer les avantages d'affaires et celle du bien-être collectif d'un système de justice civile ? Qui devons-nous engager pour cette tâche ?

La réponse englobe « tous ceux qui font partie de la force gravitationnelle du système ». Cette « force » attirerait tous les participants à la conférence et les secteurs de la communauté juridique qu'ils représentent : « Tous ceux qui sont dans cette salle ont un rôle à jouer et nous avons des parties prenantes qui nous écouteront. Certes ces parties seront différentes, et nous devons tous décider si nous voulons assumer ce rôle. » Cette force inclurait certes le grand public parce que le système de justice civile reflète les valeurs de la société et, à ce titre, tous les membres de la société profitent de son existence. Plus on est près du centre de la force gravitationnelle, plus la responsabilité de démontrer ce bien-fondé est grand.

Nous devons faire en sorte que la voix de la réforme soit aussi forte que celle de l'inertie.

Allan Seckel, cr, Sous-procureur général,
Ministère du procureur général de la Colombie-Britannique

2) Que faut-il faire ou savoir pour effectuer les avantages d'affaires et celle du bien-être collectif ? Quels sont les entraves à ce projet ?

Ces questions ont créé un terrain fertile à la discussion. Les participants de la conférence sont de l'avis que l'administration de la justice est essentiellement une question ayant trait à la société que nous voulons bâtir pour nos enfants et nous-mêmes. Les problèmes justiciables – ceux qui se résolvent en droit – ne surviennent pas isolément. Pascoe Pleasence l'a dit au cours de la première partie de la conférence, les problèmes surviennent en groupes et ils ont des répercussions énormes sur la vie des gens.¹ Dans une étude canadienne modelée sur des études britanniques, Ab Currie a confirmé la concentration de problèmes et les répercussions négatives associées aux problèmes non-résolus.² Les participants de l'étude intitulé le *Système de la justice civile et le public*, menée par le Forum, étaient déjà aux prises avec des litiges. Les résultats de cette étude semblent indiquer que, si les litigants n'obtiennent pas une résolution rapide et satisfaisante en cour, la même série de coûts et les regroupements de questions juridiques et sociales surviendront. Ces études, considérées dans leur ensemble, fournissent des preuves importantes qui appuient les avantages d'affaires et celle du bien-être collectif pour la réforme de la justice civile.

La discussion portait sur cinq thèmes principaux. Voici un échantillon des points clés :

A. Ouvrir pour assurer une vision ou une compréhension communes

Nous devons d'abord penser à long terme. Il ne s'agit pas d'un exercice dont le but serait des « mesures à effet rapide ». Nous devons nous mettre d'accord sur une définition du système de

justice civile. À l'aide de cette définition, nous pourrions créer une vision claire et un consensus dans la communauté juridique, sur une direction pour le système de justice civile et les réformes que nous souhaitons apporter. Cette vision pourrait être globale ou elle pourrait cibler des préoccupations précises.

Nous devrions mettre l'accent sur les caractéristiques d'un système de justice civile efficace, notamment : le respect de la primauté du droit, une magistrature indépendante, des décideurs impartiaux, des citoyens conscients des droits et des responsabilités de la personne ainsi que du rôle du système de justice civile, l'assistance judiciaire compétente au besoin, des mécanismes de règlement des différends qui maximisent la participation du litigant au processus et l'influence de ces derniers sur les questions et les résultats.

B. Faire en sorte que tous les intervenants clés soient engagés

Il importe d'agir de concert pour apporter des changements et pour souligner le fait que les avocats et les tribunaux offrent un service au public. La participation des usagers du système est également souhaitable car « les attentes des avocats en ce qui concerne les résultats ne sont pas du tout les mêmes que celles des clients ». Nous devrions organiser un forum composé d'un microcosme des gens qui doivent faire partie du débat.

C. Obtenir des preuves, des statistiques, de la recherche et des données pour soutenir la cause

Nous devons recueillir des données exactes, ainsi que des statistiques, à partir de voies juridiques et non-juridiques. En vue d'effectuer une analyse coûts-avantages nécessaire aux avantages d'affaires, nous devrions établir un bureau central permettant le partage des données recueillies et obtenir davantage de preuves sur l'impact social positif d'un système juridique efficace.

D. Éducation

Pour retenir l'attention des médias et des hommes et femmes politiques, il sera nécessaire de susciter l'attention du public. Sensibiliser les citoyens à l'importance du système de justice civile mènera à une masse critique de gens préoccupés et avertis, ce qui fera avancer la cause des réformes. Nous pouvons également changer la façon dont nous enseignons les étudiants en droit. C'est-à-dire, arrêter de concentrer 97 p. 100 des efforts sur les processus pertinents aux 2 à 3 p. 100 des affaires qui se rendent en cour.

E. Stratégie de communication

Les stratégies de communication devraient porter sur la résolution pacifique des conflits avant qu'ils aboutissent au palais de justice ou à la salle d'audience. Les discussions peuvent établir des liens entre la justice pénale, la justice civile et le droit de la famille. S'attaquer conjointement à la réforme de la justice civile et la réforme de la justice pénale nous permettra de profiter de l'intérêt public pour le système de justice pénale. Un argument de taille qui puisse servir est le cas des pays où le système de justice civile a échoué; l'existence de corruption, de violence et de chaos dans ces pays. Nous pouvons également rappeler les segments de la population canadienne qui, pour de raisons multiples, n'ont pas accès au système juridique. Répétez-le. Encore et encore.

3) Comment saurons-nous si nos efforts ont porté fruit ?

Afin de juger du succès remporté par nos efforts pour effectuer les avantages d'affaires de cas et celle du bien-être collectif, les participants de la conférence ont cru bon d'identifier des indices de succès puis d'établir des mesures du rendement appropriées et efficaces. Ils

ont aussi fait plusieurs suggestions quant aux indicateurs du succès. En voici quelques-unes :

A. Le plan d'action

- Nous recueillons un consensus national par rapport à notre vision, ce à quoi le système de justice civile devrait ressembler au-delà de 2006.
- Nous avons un plan d'action précis à réaliser, qui comprend des activités en collaboration efficaces.
- Nous nous accordons sur les critères communs qui seront mesurés.
- Nous avons les moyens d'évaluer nos actions et grâce à ces indicateurs, nous savons que nous agissons pour les bonnes raisons.

B. Les résultats mesurables

- Une couverture médiatique positive
- Les citoyens (notamment), les médias et les hommes et femmes politiques comprennent l'importance capitale du système de justice civile et y tiennent.
- Il y a moins de litiges, davantage de voies alternatives et les solutions sont équitables plutôt que juridiques. Peut-être un monde où il y a davantage de justice réparatrice.
- Les rapports de longue date (p. ex. dans la population active, entre voisins et dans les familles) sont plus amicaux.
- Toute personne nécessitant les services d'un avocat peut se les procurer.
- Les délais sont écourtés.
- Nous réussissons à obtenir plus d'argent pour le système de justice civile et les réformes nécessaires.

Notes en fin de texte

1. Tèl que rapporté dans *L'avenir de la justice civile : culture, communication et changement*, Professeur Pascoe Pleasence, notes de sa présentation lors de la première partie du colloque *Vers le futur*. Le document intégral se trouve en ligne à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/docs/2006/pleasence-fr.pdf>

2. *Enquête nationale sur les problèmes d'ordre juridique éprouvés par les Canadiens à faible revenu et à revenu modeste : fréquence et modèles*, Ab Currie, Division de la recherche et de la statistique du Ministère de la Justice, Canada. Le document intégral se trouve en ligne à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/docs/2006/currie-fr.pdf>

Élaboration d'un Indice (ou de plusieurs indices) de la justice civile

Le désir d'améliorer nos connaissances sur le système de justice civile et notre compréhension de celui-ci se trouvait au cœur des discussions. Les participants ont demandé : Comment savoir si les systèmes de justice civile canadiens sont en crise ? Comment savoir s'ils fonctionnent bien ? Est-il possible de comparer les rendements ? Une réponse possible à ces questions se trouve peut-être dans l'élaboration d'un indice global de la justice civile, ou encore des indices différents pour les secteurs choisis. Les participants du colloque reçurent cette idée avec enthousiasme. Marc Lachance, du Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA), a entamé la discussion en présentant l'Indice de l'apprentissage, récemment conçu par la CCA : <http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/CLI2007/index.htm?Language=FR>. L'Indice canadien du mieux-être est un autre exemple d'indice composite.

Qu'est-ce qu'un indice composite ?

Un indice composite est un moyen de présenter des mesures exactes et globales afin d'évaluer le rendement d'un système. Il est constitué d'une série d'« indicateurs » individuels du rendement qui, une fois combinés, constitue une mesure globale au moyen d'un chiffre sommaire. Un indice composite est utile, notamment, pour mesurer le rendement dans les domaines où les données économiques sont insuffisantes : l'environnement, la santé, le développement durable, l'éducation et peut-être, la qualité de la justice. L'indice permet de prendre en compte des données qualitatives (p. ex. les expériences des

usagers du système, des avocats, des juges et des autres membres de la collectivité juridique) ainsi que des données quantitatives (considérées comme étant fiables, impartiales, cadrant bien dans le financement public, l'évaluation et les méthodologies d'évaluation de programme). Pour faciliter le dialogue sur les indicateurs du système juridique, un document fut remis aux participants de la conférence : le « Document de travail sur l'élaboration de normes de rendement en justice civile », rédigé par Dr Elaine Todres pour l'Association des administrateurs judiciaires du Canada (AAJC), un des partenaires de la conférence. Voir <http://cfcj-fcjc.org/docs/2006/acca-fr.pdf>.

Un indice vise à fournir une mesure selon laquelle un changement peut être apporté et évalué d'après un comportement institutionnel particulier. Un tel changement, à son tour, se répercute sur l'environnement social plus étendu, ainsi que sur la vie des citoyens.

Jane Conly, Un indice composite de la justice pour mieux évaluer le changement, citant Karen Frecker, *Beyond GDP: Enabling Democracy with Better Measures of Social Well-Being*. Voir <http://cfcj-fcjc.org/docs/2006/conly-fr.pdf>

Lorsqu'on travaille avec des données, il y a deux étapes. Vous devez développer les données et vous devez les atténuer. D'abord, il faut obtenir les données. Il faut développer les connaissances quantitatives de manière à ce que, lorsque vous atténuez les données pour en obtenir un indice ou une série de trois ou quatre indicateurs, vous êtes sûrs d'avoir ce qu'il vous faut et que ce que vous y mettez fournira une représentation juste du secteur ... Un des problèmes qui est survenu est que nous n'avons pas suffisamment développé les données pour être certains, au moment de les atténuer, d'avoir les éléments clés.

Professeur Carl Baar, citant Stafford Beer, les conférences Massey 1973

Avantages éventuels d'un indice de la justice civile

Un indice composite de la justice civile serait :

- un outil facilitant la communication et l'échange du savoir.
- un moyen de susciter l'attention du public envers la justice civile, provoquant le dialogue et agir comme catalyseur.
- un moyen de renseigner les citoyens sur le système de justice civile.
- une façon de faire connaître les progrès réalisés au sein des systèmes de justice civile canadiens au fil du temps.
- une façon simple de résumer et de synthétiser les données relatives aux questions complexes puis, d'appuyer les décideurs (p. ex. aider les gouvernements à prendre des décisions éclairées en matière de dépenses dans le domaine de la justice).
- un point de départ pour les analyses éventuelles, d'abord comme base de référence à partir de laquelle il serait possible de mesurer le progrès au fur et à mesure que l'indice se développe puis, pour identifier les nouvelles priorités de recherche.
- un outil pour mieux comprendre le système de justice civile; ce qui arrive entre le dépôt d'une requête et sa résolution, s'il y a véritablement une crise.
- une façon d'encourager la responsabilisation, indépendamment des méthodes hiérarchiques traditionnelles.
- une façon de comparer les données des différents ressorts en employant un vocabulaire, des mesures et des outils communs.

Défis éventuels d'un indice de la justice civile

Mises en garde importantes :

- Un indice composite n'est pas le seul indicateur servant à évaluer le progrès ou le rendement, il devrait être utilisé conjointement avec d'autres données.
- Un indice risque de donner des résultats trompeurs au niveau des politiques ou de simplifier exagérément un enjeu complexe. Le

Conseil canadien sur l'apprentissage a tenté d'éviter ce piège en rendant accessibles sur leur site Web toutes les données relatives aux indicateurs sous-jacents l'indice.

- Un indice risque d'être mal employé. Les indicateurs et les poids peuvent être biaisés de façon à servir un programme politique.
- Il risque d'amoinrir l'intérêt des citoyens si, par exemple, les mesures de résultats ne changent pas de façon importante au fil des années. La solution du Conseil canadien sur l'apprentissage a été de présenter les données de manière à permettre les collectivités de tirer profit des forces de chacune.
- Il pourrait créer des inquiétudes chez les avocats et les juges réfractaires aux évaluations.
- Une réflexion et des fonds importants seraient nécessaires pour bâtir un Indice de la justice civile et pour recueillir les données permettant d'appliquer les mesures. À l'heure actuelle, les données disponibles sont rarement analysées.
- Actuellement, les données posent des problèmes énormes : lorsque cela est possible, nous pourrions utiliser des données d'autres indices comme l'Indice du Conseil canadien sur l'apprentissage (secteurs de la justice et de l'éducation) ou l'Indice canadien du mieux-être.

Comment aller de l'avant ?

Les participants de la conférence ont reconnu qu'il existe un besoin de recherche au niveau national quant aux problèmes en commun et là où la recherche ne peut être menée dans un seul ressort. Il est devenu évident qu'un indice composite contribuerait énormément à la compréhension du système de justice civile et l'état dans lequel il se trouve, que nous devons obtenir les faits et les chiffres relatifs à la situation actuelle ainsi que les raisons derrière cette initiative.

Les participants de la conférence ont songé aux moyens d'obtenir ces données, ces statistiques. Qui s'en chargera ? Ils ont noté le besoin d'un engagement à un effort de coopération à l'échelle nationale et la création de partenariats entre des organismes divers dont le Forum, l'Association du Barreau canadien, le Centre canadien de la statistique juridique, le Comité directeur sur l'efficacité et l'accès en matière de justice (qui cherche des moyens à assurer l'utilisation d'outils de mesure systématiques au Canada), le Conseil canadien de la magistrature, l'Association des administrateurs judiciaires du Canada et le Réseau national d'étudiants pro bono.

...on parle de rassembler la recherche dans un même endroit, mais il me semble que la solution serait de la mettre dans un indice, par l'entremise d'un comité mixte, un comité national ou pluri-gouvernemental qui se rencontrerait régulièrement, recueillerait des données, choisirait les cinq ou les dix indicateurs clés à étudier quand nous parlons de la santé du système de justice civile. Des indicateurs tels que les délais, le nombre d'avocats à qui on présente un certificat d'aide juridique, le nombre de cliniques dans chaque province... peu importe les dix facteurs. J'ai l'impression que nous voulons un groupe national, pluri-gouvernemental, engagé à effectuer cette recherche, à la publier et à classer les ressorts les uns par rapport aux autres puis à montrer cet indice au gouvernement, montrer cet indice aux médias, le publier tous les ans, laisser les lecteurs du Globe and Mail ou la Gazette de Montréal ouvrir leur journal et dire, « Ah, notre province ne se classe pas très bien. Encourageons le gouvernement à nous mener de l'avant ». Et si nous croyons tous qu'il s'agit d'une crise, soit dans nos provinces, soit au Canada, nous devrions élargir ça et comparer le Canada à l'Australie ou aux États-Unis. Servons-nous de l'indice en tant que groupe, concentrons nos efforts pour rassembler ces données. Puis nous aurons notre analyse de cas et si les gens veulent réagir, ils le pourront.

Noah Aiken-Klar, du Réseau national d'étudiants pro bono, résume les points clés de la discussion.

Assurer le leadership d'une approche nationale à la justice civile au Canada

Un des six paramètres fondateurs du Groupe de travail de 1996 de l'ABC fut la création d'un programme national qui tenait compte de l'indépendance juridictionnelle. Un des buts principaux de la conférence *Vers le futur* était de mettre l'accent, encore une fois, sur la réforme de la justice civile comme priorité nationale en matière de justice. Lorsqu'il s'est adressé aux participants du colloque, le juge en chef Roy McMurtry a délivré un appel à l'action pour qu'ils profitent de l'étendue du talent disponible, qu'ils travaillent ensemble pour accomplir le travail. Quel travail ? Celui d'assurer que le système de justice civile sert l'intérêt général du mieux qu'il le peut.

Il y avait un sentiment profond, lorsque la conférence tira à sa fin, que les gens dans la salle ainsi que les organismes qu'ils représentent, devraient être responsables des idées présentées. Plusieurs personnes ont exprimé la volonté de s'engager à travailler en collaboration afin que la réforme de la justice civile devienne une priorité nationale coordonnée. Un comité directeur national sur la réforme de la justice pourrait être convoqué pour superviser les développements, qui devraient comprendre les progrès liés à l'élaboration d'un Indice de la justice civile. Les participants ont nommé le Forum – un organisme fondé pour servir de catalyseur de la réforme de la justice civile à l'échelle nationale – comme choix logique pour assurer que les choses aillent de l'avant. Le Forum a entrepris de faciliter le dialogue entre les intervenants de la collectivité juridique civile, y compris le public, pour trouver des moyens efficaces de faire en sorte que les besoins du public soient identifiés et de définir le système de justice civile d'une manière qui serait acceptable à tous les intervenants.

Mots et phrases employés souvent lors de la conférence *Vers le futur*

- « engagement » envers une approche nationale à la réforme de la justice civile de la part du gouvernement, de la magistrature, des tribunaux, des administrateurs des tribunaux et des autres intervenants savants
- « participation du public » à la réforme de la justice civile
- « collaboration » des secteurs intéressés au processus de réforme
- « manque d'informations et de connaissances » sur le système de justice civile et son fonctionnement
- « besoin de recherche » au-delà des voies juridiques habituelles
- « initiatives multidisciplinaires »
- « leadership » de la part des gens et des organismes participant au colloque
- « le Forum devrait faciliter » les efforts de réforme de la justice civile

Diana Lowe, directrice exécutive du Forum canadien sur la justice civile : *Le Forum a été nommé plusieurs fois comme véhicule pour faire avancer cette approche nationale à la réforme de la justice civile et je suis ravie d'entendre cela. Le Forum est un catalyseur de la réforme au sein du système de justice civile et notre raison d'être est de faciliter les changements nécessaires dans l'ensemble du Canada... c'est principalement pour cela que le Forum fut créé.*

Ce que j'ai compris c'est que vous dites au Forum que ces initiatives vous intéressent et que vous désirez aller de l'avant et travailler ensemble; que vous êtes prêts à y consacrer vos énergies. Pour sa part, le Forum peut faciliter le dialogue entre les intervenants en formant, ou peut-être en convoquant, un groupe de travail national formé des intervenants de la communauté juridique, y compris le public.

Mener l'action dans l'ensemble du pays

Lorsque le colloque prit fin, le 8 décembre, les participants étaient d'accord pour poursuivre un certain nombre d'idées dont le Forum et d'autres s'engageaient à se charger. Plusieurs initiatives ont été établies conformément à cette direction. Quelques-unes sont à l'état d'ébauche, d'autres sont en cours et d'autres ont déjà été achevées :



✓ Projet de mappage de la justice à l'intention des plaideurs sans avocats de l'Alberta

Après la première partie du colloque *Vers le futur*, le Forum a entrepris un projet ayant pour but de décrire l'éventail des services et des soutiens gouvernementaux et non gouvernementaux qui sont actuellement disponibles aux plaideurs sans avocat dans trois régions albertaines : Edmonton, la région entourant Red Deer et la région entourant Grande Prairie. À partir des conclusions et des recommandations de cette étude, des Law Information Centres (LInCs) ont été établis dans ces trois centres. Le rapport intégral de cette étude se trouve à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/publications/srl-fr.php>

✓ Projet de mappage des services juridiques de l'Alberta

Ce projet est né de l'approche et de la méthodologie entreprises par le Forum dans le Projet pour mapper l'accès à la justice des plaideurs sans avocats de l'Alberta. Les objectifs de ce projet de mappage, qui s'étend sur toute la province, sont : l'élaboration d'une carte des services juridiques disponibles en Alberta, un examen de l'efficacité de ces services pour les usagers, une liste des lacunes et des bonnes pratiques ainsi que des recommandations visant l'amélioration du système juridique. Une description détaillée du projet se trouve à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/research/mapping-fr.php> Ce projet de collaboration nous aidera à mieux comprendre comment atteindre la justice, et finalement, sera à la base d'un Indice de la justice civile. À cette fin, le Forum aimerait bien que ce processus de mappage s'étende à d'autres ressorts canadiens.

✓ Enquête sur les tribunaux civils

En juillet 2007, le Centre canadien de la statistique juridique a annoncé qu'un nombre limité de données sur deux provinces et deux territoires participant à la nouvelle Enquête sur les tribunaux civils est maintenant disponible : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/070725/q070725f.htm> Cette enquête, conçue en 2003-2004, et toujours en cours, vise à recueillir des données à l'échelle nationale sur les événements et les causes devant les tribunaux, tant pour les affaires familiales que les affaires civiles générales. La couverture de l'enquête sera élargie; il est prévu que sept ressorts participeront à l'enquête en 2007-2008.

✓ Répertoire des réformes

En août 2007, le Forum a lancé un Répertoire des réformes dans le but de partager des connaissances sur les innovations qui se font dans les systèmes de justice civile au Canada <http://cfcj-fcjc.org/inventory/?lang=fr> Le Répertoire comprend des descriptions de pratiques et d'initiatives de réforme courantes au Canada. Chaque réforme est décrite selon un modèle qui comprend les renseignements suivants : la raison d'être, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la réforme. Le Répertoire se penche actuellement sur des pratiques dans les domaines clés liés aux coûts des litiges : la proportionnalité, le témoignage d'experts, l'assistance au point d'entrée, la communication préalable et la gestion des causes. Le Forum continuera de développer cette ressource.

✓ Initiative nationale sur l'accès à la justice

À maintes reprises cette année, la très honorable juge en chef Beverley McLachlin s'est exprimée publiquement sur l'accès à la justice, y compris lors de l'assemblée du conseil de l'ABC le 11 août. Dans ses remarques au Conseil, elle souligna la nécessité pour la magistrature, le Barreau et le gouvernement de travailler de concert pour réaliser des améliorations concrètes et durables en matière d'accès à la justice. Le Forum, l'ABC et le Conseil canadien de la magistrature étudient la création d'une initiative nationale qui continuerait de promouvoir le dialogue entre les intervenants clés sur des questions prioritaires visant l'amélioration de l'accès à la justice en matière civile et familiale.

✓ Projet : Recherche en action

Le Forum œuvre à encourager la sensibilisation et la capacité de recherche, parmi les chercheurs en sciences sociales et les chercheurs juridiques, en ce qui a trait à la nécessité de la recherche socio-juridique sur les systèmes de justice civile au Canada. Le financement reçu de la part de la Law Foundation of British Columbia a permis au Forum d'animer des ateliers dans quatre centres de cette province en août 2007. Une description détaillée du projet se trouve à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/research/socio-fr.php> Le Forum a créé une base de données en ligne des chercheurs ainsi qu'une liste des priorités de recherche et projette, dans l'année à venir, d'obtenir un financement de la part de CRSH afin de développer un « réseau de recherche » se concentrant sur les systèmes de justice civile au Canada.

✓ Règlement des conflits : la justice n'appartient-elle qu'aux tribunaux ? (ICAJ)

Le congrès annuel de l'ICAJ de 2007 portait sur les modes de règlements de conflits tant devant les tribunaux que par le recours à d'autres processus comme la médiation et l'arbitrage et devait poursuivre le dialogue sur les modes de résolution de conflits entamé pendant la première partie de la conférence *Vers le futur*. Lors du congrès de l'ICAJ, qui a eu lieu en octobre, les participants se sont penchés sur les caractéristiques qui rendent un mode efficace, dans le but de faire correspondre les caractéristiques des modes aux différents types de conflits et d'étudier la possibilité d'adapter ou de restructurer les modes de manière à ce qu'ils conviennent aux conflits qu'ils doivent résoudre. (<http://www.ciaj-icaj.ca/francais/calendrier/BrochHalifax2007F.pdf>)

✓ La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada étudie le rôle des barreaux pour assurer l'accès aux services juridiques

L'offre et la demande des services juridiques était le centre d'intérêt des discussions lors des présentations des invités au colloque annuel de la Fédération des ordres professionnels de juristes, qui eu lieu en novembre 2007. Les conférenciers ont examiné le rôle que peuvent jouer les barreaux dans l'amélioration de l'accès à la justice grâce à des mesures comme les techniciens juridiques internes régulés et les services dégroupés.

✓ L'Éducation juridique et la vulgarisation et l'information juridiques

Les participants ont confirmé l'importance de la vulgarisation juridique et celle d'assurer que les citoyens comprennent leurs droits et leurs obligations, dans une société civile. Nous devons regarder au-delà de l'ordre juridique, à l'éducation juridique dans nos écoles ainsi qu'aux programmes destinés aux adultes, et trouver des moyens d'encourager l'alphabetisation juridique du public. L'Association canadienne de vulgarisation et d'éducation juridiques et ses membres sont engagés à offrir une éducation et de l'information juridiques aux Canadiens.

✓ Étude : Coûts des litiges

Le Forum entreprendra une étude sur les coûts associés aux litiges. Ce projet de recherche en collaboration sera mené à l'échelle nationale et visera le premier souci du système de justice civile : les coûts. Le Forum cherchera à obtenir du financement pour entreprendre un projet d'envergure nationale pour examiner les coûts économiques et sociaux associés au système de justice civile canadien actuel.

Poursuivre le dialogue

Bulletins à venir

Le Forum prévoit émettre des mises à jour ou des « bulletins » périodiquement, peut-être 6 à 12 mois suivant ce premier rapport, afin de contribuer à maintenir la sensibilisation entourant les initiatives de réforme au Canada en matière de justice civile. Entre-temps, le site Web du Forum et en particulier sa page de nouvelles, est une bonne source d'informations courantes sur les événements, les nouvelles études et les initiatives : <http://cfcj-fcjc.org/news/?cat=3>.

Publications liées au colloque

Les rapports et les communications des deux parties du colloque se trouvent en ligne à l'adresse suivante : <http://cfcj-fcjc.org/publications/itf-fr.php>.

Le Forum produit un DVD monté de la présentation sur les plaideurs sans avocat, qui a eu lieu lors de la première partie du colloque *Vers le Futur*. Il sera disponible à des fins pédagogiques et pour la formation.

Le Forum publie également un livre dont les chapitres, écrits par des auteurs sélectionnés, sont consacrés aux idées sur les initiatives à apporter pour faire avancer le programme de la réforme.

Initiatives internationales

Le Forum espère pouvoir organiser un colloque international regroupant des partenaires du Royaume-Uni, de l'Australie et de l'Europe dans le but de faciliter le partage d'informations sur les questions et les initiatives en matière de réforme de la justice civile à partir d'une perspective internationale. Au cours de ce colloque et dans les études citées plus haut, nous identifierons les initiatives où des mesures sont en place pour nous aider à identifier les approches qui ont réussi à réduire les coûts, obtenir la proportionnalité et améliorer l'accès à la justice, évidemment.

Vers le futur ... et au-delà

Vers le futur ne fut pas un colloque type. Ce fut une initiative de recherche importante, une narration dramatique, une célébration d'initiatives excitantes, une reconnaissance des leçons apprises, un défi à nous tous de poursuivre nos efforts et bien sûr, une réunion de gens qui s'intéressent à améliorer l'accès à la justice.

Les organisateurs du colloque furent ravis, d'abord par le nombre de participants qui s'y sont inscrits puis, par les rôles multiples que vous jouez au quotidien dans le système juridique. Nous étions ébahis par l'enthousiasme et l'énergie que vous avez apportés aux discussions. Vous nous avez défié à en faire plus pour que le public soit au centre de nos systèmes juridiques et nos initiatives de réforme.

Ensemble, nous avons confirmé une vision commune pour un avenir prometteur où de réelles améliorations mesurables en matière d'accès à la justice sont possibles. Grâce à cette vision fermement en place et notre engagement renouvelé, nous avons déjà amorcé le travail qui nous aidera à atteindre ce but. Nous recueillons des données, nous encourageons des chercheurs à nous aider à mieux comprendre ce qui fonctionne, nous développons des véhicules pour partager nos expériences et nous allons de l'avant avec des pratiques prometteuses.

Nous sommes persuadés que vous serez ravis d'en apprendre davantage sur les progrès réalisés, et avec tant d'occasions excitantes devant nous, nous avons déjà hâte aux prochaines nouvelles ! Racontez-nous vos initiatives, le travail que vous entreprenez pour améliorer l'accès à la justice, de manière à ce que nous puissions tous profiter de vos expériences.

« Ne doutez jamais du fait qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis est capable de changer le monde. D'ailleurs, rien d'autre n'y est jamais parvenu. »

Margaret Mead

Margaret Shone, cr, a contribué à plusieurs aspects de la conférence : elle a participé à la recherche et à la rédaction du rapport *2006 et au-delà*, elle a joué le rôle d'un client dans une présentation sur un plaideur qui se représente lui-même dans la Partie I, elle a participé au groupe d'ouverture de la Partie II. Tout dernièrement, elle a contribué significativement à la rédaction de ce rapport. Nous voulons tous les deux souligner sa contribution et l'en remercier.

Nous voulons savoir ce que vous pensez

Nous souhaitons qu'*Idées et actualités* permette de répondre à vos questions et préoccupations et (ou) de diffuser vos articles ou commentaires. Écrivez-nous et participez aux prochains numéros d'*Idées et actualités sur la réforme de la justice civile* : cforum@law.ualberta.ca